

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 4 Décembre 1887

SOMMAIRE : Election de Délégués sénatoriaux.

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le quatre du mois de décembre à midi, le Conseil municipal de la commune de Lille s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GÉRY LEGRAND, Maire.

Présents :

MM. ALHANT, BAGGIO, BASQUIN, BÈRE, BIANCHI, BONDUÉL, BUCQUET, DALBERTANSON, DRUEZ, DUFLO, DUTILLEUL, GAVELLE, GRONIER-DARRAGON, HOUDE, GÉRY LEGRAND, LHOTTE, MARTIN, PARENT-PARENT, PASCAL, RIGAUT, ROCHART, SCRIVE, THÉRY, VAILLANT, VIOLLETTE, WERTHEIMER & WILLAY.

Absents :

MM. BOUCHÉE, CANNISSIÉ, DESURMONT & WERQUIN, qui s'excusent, par écrit, de ne pouvoir assister à la séance.

Le Conseil a élu pour secrétaire M. DUFLO.

M. le Président a donné lecture :

1° Des articles 2, 3, 4, 5, 7 et 8 de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs, modifiée par la loi du 9 décembre 1884 ;

2° Du décret du 11 novembre 1887, convoquant les Conseils municipaux à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 5 janvier prochain dans le département ;

3° De l'article 1^{er}, § 3, de la loi du 30 décembre 1875 et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876, visés dans le décret de convocation.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Il a ensuite invité le Conseil à procéder, *sans débat*, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 24 délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à une heure. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.	27
A DÉDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.	»
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	27
Majorité absolue.	14

Ont obtenu : MM.

ALHANT.	27 voix.	WILLAY.	27 voix.
BÈRE.	27 »	BAGGIO	26 »
BIANCHI.	27 »	DUFLO	26 »
BUCQUET.	27 »	HOUDE	26 »
DRUEZ	27 »	LHOTTE.	26 »
DUTILLEUL	27 »	MARTIN.	26 »
GAVELLE.	27 »	RIGAUT.	26 »
GÉRY LEGRAND.	27 »	ROCHART.	26 »
THÉRY	27 »	GRONIER-DARRAGON.	24 »
VAILLANT	27 »	PARENT-PARENT	24 »
VIOLLETTE	27 »	PASCAL.	24 »
WERTHEIMER	27 »	SCRIVE	14 »

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

MM. ALHANT, qui a déclaré accepter le mandat.

BÈRE, id. id.

BIANCHI, id. id.

BUCQUET, id. id.

DRUEZ, id. id.

DUTILLEUL, id. id.

GAVELLE, id. id.

GÉRY LEGRAND, id. id.

THÉRY, id. id.

VAILLANT, id. id.

VIOLLETTE, id. id.

WERTHEIMER, id. id.

WILLAY, id. id.

BAGGIO, id. id.

DUFLO, id. id.

HOUDE, id. id.

LHOTTE, id. id.

MARTIN, id. id.

RIGAUT, id. id.

ROCHART, id. id.

GRONIER-DARRAGON, id. id.

PARENT-PARENT, id. id.

PASCAL, id. id.

SCRIVE, id. id.

~~~~~

## ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection de 5 suppléants.

### 1<sup>er</sup> TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin, qui a suivi immédiatement le dépôt des votes, a donné les résultats suivants :

|                                                                                                                                              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne . . . . .                                                                                            | 27 |
| A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante,<br>ou dans lesquels les votants se sont fait connaître. . . . . | 0  |
| Reste pour le nombre des suffrages exprimés. . . . .                                                                                         | 27 |
| Majorité absolue. . . . .                                                                                                                    | 14 |

Ont obtenu :

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| MM. DALBERTANSON . . . . . | 24 voix. |
| DESURMONT . . . . .        | 23 »     |
| Ed. DESBONNETS. . . . .    | 22 »     |
| DUGARDIN. . . . .          | 23 »     |
| WARIN . . . . .            | 16 »     |

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

MM. DALBERTANSON, qui a déclaré refuser le mandat.  
DESURMONT,  
Ed. DESBONNETS,  
DUGARDIN,  
WARIN.

La séance est levée à une heure et demie.

CERTIFIÉ :  
*Le Maire de Lille,*  
**GERY LEGRAND**